

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

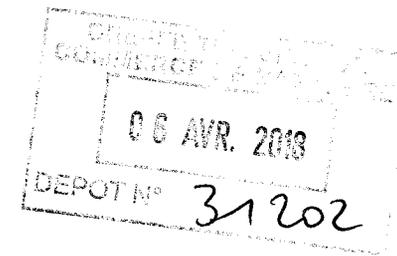
Numéro de gestion : 2014 B 08367

Numéro SIREN : 353 091 879

Nom ou dénomination : CERA

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2018 sous le numéro de dépôt 31202

CERA
Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 €
2, rue Maurice Hartmann – 92130 Issy-les-Moulineaux
RCS NANTERRE 353 091 879



Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 21 décembre,
A 18 heures,

Les associés de la société CERA, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros, divisé en 5 000 actions de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François MAHE en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Daniel BUCHOUX remplit par ailleurs les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jacques NODIER, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Sont également invités en séance et présents, Monsieur Olivier Lelong et Monsieur Olivier Juramie.

Le Président constate que les associés présents réunissant l'intégralité des actions ayant droit de vote, l'assemblée peut valablement délibérer conformément aux règles de majorité et de quorum prévues aux statuts.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Constatation de la démission de Monsieur François MAHE de ses fonctions de Président ;
- Nomination de Monsieur Olivier JURAMIE en qualité de nouveau Président ;
- Nomination de Monsieur Olivier LELONG en qualité de Directeur Général ;
- Agrément de nouveaux associés ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à donner.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation remises ou adressées aux associés,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- la lettre de démission du Président,
- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été mis à la disposition des associés 3 jours avant la réunion de l'assemblée.

Le Président donne lecture à l'Assemblée de son rapport et des rapports du Commissaire aux Comptes puis déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur François MAHE de ses fonctions de Président à compter de ce jour.

L'Assemblée générale lui donne quitus entier pour l'exécution de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de Monsieur François MAHE :

Monsieur Olivier JURAMIE, né le 28 avril 1970 à Neuilly-sur-Seine (92) et demeurant 7, rue Cardinet – 75017 Paris,

en qualité de Président, pour une durée indéterminée, et ce à compter de ce jour.

Monsieur Olivier JURAMIE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

L'Assemblée Générale décide que le Président ne sera pas rémunéré au titre de son mandat mais aura droit au remboursement de ses frais sur présentation de justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Olivier JURAMIE déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou mesure lui en interdisant l'exercice.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Monsieur Olivier LELONG né le 3 février 1961 à Paris (14^{ème}) demeurant au 27, rue Cardinet à Paris (75017) en qualité de Directeur Général.

Le Directeur Général disposera à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Le Directeur Général ne sera pas rémunéré au titre de son mandat. Cependant, il aura droit, sur justificatifs, au remboursement de ses frais liés à l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Olivier LELONG déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou mesure lui interdisant l'exercice.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de prêts de notre société par notre associée la société ACA à hauteur :

- d'une action à Monsieur Fabrice HUGLIN,
- d'une action à Monsieur Eric CHAPUS,
- d'une action à Monsieur Laurent CAZEBONNE,
- d'une action à Monsieur Philippe MENDES,

autorise ces transferts et agrée en conséquence Messieurs Fabrice HUGLIN, Eric CHAPUS, Laurent CAZEBONNE et Philippe MENDES en qualité de nouveaux associés conformément aux dispositions légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

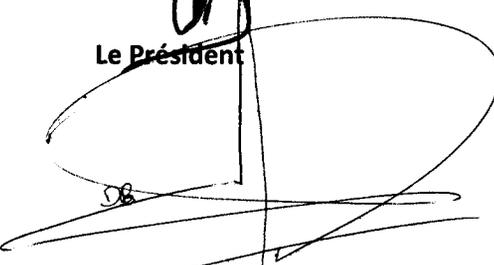
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.


Le Président


Le Secrétaire

Bon pour acceptation des fonctions de président


Monsieur Olivier JURAMIE
« Bon pour acceptation des fonctions de
Président »

*Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général
Olivier Lelong*

Monsieur Olivier LELONG
« Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général »